

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 7 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 1 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Simon BRUNÉAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOCH, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU pouvoir à Hélène CRENN, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Jean-François TALLIO pouvoir à Christine NOBLET

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frédérique SIMON

DÉLIBÉRATION : 2024-141

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2024-2028 ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS LA MARELLE, MIKADO, SERPENTIN

DÉLIBÉRATION : 2024-141  
SERVICE : DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2024-2028 ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS LA MARELLE, MIKADO, SERPENTIN

**RAPPORTEUR : Dominique TALLÉDEC**

Les Lieux d'Accueil Enfants - Parents sont ouverts aux enfants de 0 à 4 ans, accompagnés d'un adulte et s'inspire des "Maisons vertes" créées par Françoise Dolto.

Ils ont pour objectif d'être à l'écoute des parents, de rompre leur isolement et de leur permettre de confronter leurs pratiques éducatives avec celles d'autres parents. Ils préparent l'accès à l'autonomie de l'enfant et son ouverture au lien social, en favorisant des rencontres, le partage, les apprentissages, dans un cadre extérieur à la cellule familiale.

La ville de Saint-Herblain anime trois lieux d'accueil enfants parents sur son territoire :

- la Marelle sur le quartier Est (au Carré des services)
- Mikado sur le quartier Nord (Sillon de Bretagne)
- Serpentin sur le quartier Bourg (CSC Bourg).

Ils sont animés par des professionnels de la petite enfance (auxiliaire de puériculture, éducateurs ou professionnels issus du médico-social ou psychologues).

Deux séances sont proposées chaque semaine sur chacun des quartiers, soit six séances hebdomadaires :

- la Marelle, au Carré des services, ouvert depuis 1996 : lundi et vendredi de 15 h à 17 h 30,
- Mikado, au Sillon, ouvert depuis 2013 : mardi de 15 h à 17 h 30 et jeudi de 9 h à 11 h 30,
- Serpentin, au Bourg, ouvert depuis 2017 : mardi et jeudi de 15h à 17h30.

L'accueil est anonyme, sans formalité et gratuit.

Les objectifs recherchés sont essentiellement préventifs :

Faciliter la socialisation, lutter contre l'exclusion :

- rompre l'isolement des familles, créer des liens dans le quartier,
- favoriser l'intégration des jeunes enfants dans la société,
- préparer à la scolarisation en permettant à l'enfant de se socialiser, de rencontrer des pairs,
- prévenir des difficultés psychologiques et de la maltraitance.

Accompagner la construction psychique de l'enfant :

- favoriser son éveil et son développement à travers ses rencontres et ses expériences,
- travailler sur le lien mère-enfant, père-enfant. Permettre à l'enfant de se séparer progressivement de ses parents. Dédramatiser certaines situations.

En 2023, 230 enfants ont fréquenté les LAEP herblinois.

Ces structures sont soutenues financièrement par la Caisse d'allocations familiales, via le versement annuel d'une « prestation LAEP ». La convention d'objectifs et de financement pour La Marelle, Mikado et Serpentin étant arrivée à échéance au 31 décembre 2023, une nouvelle convention est proposée pour la période 2024-2028.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement 2024-2028 pour les 3 LAEP ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux solidarités et affaires sociales à la signer.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Solidarités et Affaires sociales à accomplir les formalités nécessaires à la présente délibération.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 07/10/2024

La secrétaire de séance

Le Maire

Frédérique SIMON

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 10/10/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 10/10/2024